



Preuve de communauté de vie pour renouvellement de titre de séjour

Par **Hele ZEGUIA**, le **09/03/2018** à **21:26**

Bonjour,

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Mon mari est arrivé en France le 13 mars 2017. Il a validé son visa long séjour à l'OFII pour vie familiale et vie privée. Il travaille depuis juin 2017 et est en CDI depuis 2 mois.

Nous sommes hébergés chez ma mère.

Nous avons eu un rdv à la préfecture pour un renouvellement le 7 mars. L'agent n'a pas pris notre dossier en expliquant qu'elle n'avait pas d'éléments sur la communauté de vie. Son visa est dorénavant expiré.

elle souhaitait avoir un justificatif d'un compte commun (je ne peux plus en ouvrir car les banques demandent un visa valide).

Par ailleurs lors de la déclaration des impôts, j'ai mentionné mon mari, le centre des impôts m'a dit de le mettre l'année prochaine.

Je n'ai pas d'autres documents à nos deux noms. Mon mari a sa propre Carte vitale depuis la nouvelle législation.

J'ai une preuve que nous sommes partis en vacances et une facture d'un frigo acheté ensemble.

Je ne sais pas quoi apporter d'autre comme document.

Par **Visiteur**, le **10/03/2018** à **00:27**

Bjr,

Les courriers de la CPAM prouvent également qu'il vit à votre adresse.

Par **Hele ZEGUIA**, le **10/03/2018** à **04:17**

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse. Je vais incérer le courrier lui indiquant que sa carte vitale est arrivée à notre adresse ainsi que nos deux fiches de paye mentionnant les mêmes adresses.

L'agent nous mentionner vouloir des documents administratifs avec M. et Mme + nom figurant sur le courrier, ce que nous n'avons pas. Elle nous a dit ne rien avoir dans le dossier pour présenter au préfet. Elle a même été voir sa supérieur.

Cela m'inquiète beaucoup, son visa a expiré.

Merci encore.

Par **Mayouu**, le **16/03/2018** à **16:41**

Bonjour, je suis un peu dans le même cas... Mariée à mon chéri depuis un an et demi, j'avais eu le premier titre de séjour vie privée et familiale rapidement après le mariage (fourni le bail à nos 2 noms, edf à mon nom et internet au sien) alors que cette année on on a fourni plus plus de trucs et je viens d'avoir un refus car nos preuves de vie commune aux 2 noms ne sont pas recevables...